



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'une micro centrale hydroélectrique sur l'ALLAN à Montbéliard lieu-dit "Pré la Rose"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

ID'ro

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

GRANDMOTTET - CART

PHILIPPE et REMI

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500 kW PMB projetée = 240 kW Puissance installée = 200 kW

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une unité de production hydroélectrique sur l'ALLAN au niveau d'un seuil existant (sans modification de la cote du seuil).
Implantation d'une microcentrale directement sur le seuil existant. (cf. Plan de principe Implantation joint), prise d'eau et restitution au fil de l'eau.

4.2 Objectifs du projet

La présente opération concerne la création d'une microcentrale hydroélectrique sur l'Allan à Montbéliard (25 200) lieu-dit « Pré le Pont Martel ». Cette opération consiste, d'une part à construire une unité de production hydroélectrique (microcentrale) sur le cours d'eau, Allan, au niveau du barrage des Bréviers.
L'objectif du projet est l'exploitation du potentiel hydroélectrique du site en produisant de l'énergie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La méthode de mise en œuvre envisagée, l'implantation du projet et l'enchaînement des différentes phases de travaux seront détaillés dans le cadre de l'avancement de l'élaboration du projet et du dossier de demande d'autorisation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation de l'énergie hydroélectrique de l'ALLAN, module du site estimé à 18m³/s.

Caractéristiques projetées (stade faisabilité) :

- 1 Turbine Kaplan immergée
- Débit d'équipement : 17 m³/s
- Puissance Maximale Brute PMB : 240 kW
- Production annuelle estimée : 725 000 kWh (variations prévues de - 28% en année sèche)
- Débit réservé = 0 m³/s (turbine implantée sur le barrage)

Respect du débit autorisé : Mise en place d'une régulation automatique du débit turbiné, échelle limnimétrique pour contrôle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du code de l'environnement.

Enquête publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
PMB (projetée) Débit d'équipement (projeté) Surface emprise (plateforme rive droite, centrale)	240 kW 17 m3/s 30 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbéliard. Implantation de la turbine en zone ND sur barrage et création cabane (équipements électriques-automatisme) en zone UZ zone à vocation industrielle.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Implantation d'une turbine hydro-électrique sur barrage hydraulique existant sans modification structure (pose entre deux piles à la place d'une vanne existante).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Pas de site répertorié d'après INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Pas de site répertorié d'après INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les zones ND sont celles qu'il convient de protéger en raison de la qualité des paysages et des sites, des milieux naturelles ou de l'existence de risques ou de nuisances.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels Doubs - Allan et Rupt PPRn Inondation presctit le 24/05/2000 approuvé le 27/05/2005
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il en ressort que seules les rives sont classées en zone rouge, l'île n'étant pas classée par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de site répertorié (Basol).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	30 sites inscrits aux Monuments de France sur Montbéliard, et 6 sites sur Courcelles-lès-Montbéliard. Le secteur d'aménagement se situe à l'extérieur de chacun des périmètres de protection des Monuments inscrits, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc pas requis pour la création de la microcentrale.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Pas de site inscrit d'après la base INPN
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Suppression du dépôt de sédiments amont prise d'eau et aval restitution: 50 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un plan de grilles sera présent à l'entrée de la prise d'eau. ces travaux sont établies en relation avec les services de l'ONEMA. Enfin les risques sont limités en phase travaux. le site sera isolé du cours d'eau par des batardeaux. En phase exploitation, la passe à poisson assurera la migration
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Seules les rives sont classées en zone rouge. Le projet consiste à aménager deux ouvrages existants en les laissant dans la configuration géométrique actuelle, en particulier sans changer la crête des seuils. Les cotes de crue du plan d'eau amont ne seront donc pas impactées à la hausse et il n'y aura aucune variation des surfaces inondables. L'impact hydraulique du projet sur les crues du bief aval est également nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances en phase travaux. En phase exploitation : Les niveaux sonores émis par le projet sont très réduits. La turbine et le générateur sont immergés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations seront pas perceptibles pour le voisinage, compte tenu du site industriel et urbanisé (pont, voie ferrée, route fréquentée, industrie Peugeot...) ainsi que des organes de production immergés.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune gêne ne sera occasionnée par des sources lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité d'une zone industrielle et d'une zone commerciale. Le site projet, se situe à l'extérieur du périmètre de 500 m des bâtiments de France. L'avis des architectes n'est donc pas requis Le projet respectera les contraintes du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Dans le projet, il sera pris en compte tous les usages de l'eau : la pêche et la navigation sur le canal du Rhône au Rhin de VNF. De plus, des sociétés de pêche, des clubs de kayak et des associations écologistes seront concertées par les soins d'ID'ro.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La présence de deux barrages (Ludwigsburg et Bréviers) représente actuellement deux obstacles infranchissables à la montaison. la mise en place d'un organe de franchissement pour le peuplement piscicole de l'Allan est à l'étude.

Le site est situé sur un tronçon en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Une étude de dimensionnement hydraulique sera réalisée.

Les aménagements projetés seront portés par Voies Navigables de France, gestionnaire des deux barrages ainsi que des terrains sur lequel la passe à poissons sera édifiée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est soumis à demande d'autorisation d'exploiter code de l'énergie et à la procédure 'loi sur l'eau'.

Les enjeux identifiés sont pris en compte avec notamment :

- Dispositif de franchissement piscicole : Dimensionnement hydraulique des dispositifs de montaison et dévalaison.
- Implantation de la centrale et de la passe à poissons: Étude de résistance des sols.
- Pratique de la promenade, du canoë-kayak, de la navigation VNF et de la pêche.

Les mesures à mettre en œuvre en phase travaux pour réduire les impacts seront déterminées (batardage amont et aval, pompage de fond de fouille, dimensionnement bassin de dessablage / filtration, protocole de suivi lors des travaux).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne modifie pas le cours de l'eau (pas de dérivation) ni la structure des seuils en place.
Les principaux organes de production seront immergés et la cabane implantée en zone industrielle.
Il en ressort que les impacts sont faibles sur le milieu au regard de l'état initial avec des actions afin de limiter toute dégradation.
Le projet ne nous semble pas nécessiter d'étude d'impact, les enjeux seront pris en compte dans le cadre des procédures d'autorisation d'exploiter et code de l'environnement auxquelles celui-ci est soumis.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 4 : Plan cadastral du projet	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GRANDMOTTET Philippe CART Rémi

Prénom Philippe et Rémi

Qualité du signataire Gérants

À Aiserey

Fait le 1 / 1 / 03 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)

